

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur
*Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : CB/2043-0612
N/Réf. : AVL/cc/BXL-2.1540 /s.415
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Rue des Tanneurs, 65. Archives de la Ville de Bruxelles.
Projet d'extension des archives.
Avis de principe préalable à l'introduction de demande de permis unique.
(Dossier traité par Isabelle Brunko)

En réponse à votre lettre du 24 mai 2007, sous référence, reçue le 25 mai et suite à la réunion qui s'est tenue sur place le 8 juin 2007 en présence de l'auteur de projet et du maître d'œuvre, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 27 juin 2007 concernant l'objet susmentionné.

I. PREAMBULE

Les archives et le musée de la ville de Bruxelles forment une institution avec une direction unique, mais répartie sur deux sites (rue des Tanneurs, et maison du roi sur la Grand Place) aujourd'hui saturés. S'y ajoutent des dépôts extérieurs, notamment du matériel archéologique provenant des fouilles de la Société archéologique de Bruxelles (matériel de l'Aula Magna, de Ste Gudule, actuellement à l'ULB). Une volonté de rationaliser l'organisation de ces institutions et de leur donner les moyens logistiques modernes est à la base du projet soumis à l'avis de la CRMS. La ville a décidé de développer le site de la rue des Tanneurs plutôt que de construire un dépôt moderne sur un autre site. Le programme comprend donc outre une augmentation du dépôt d'archives, la création d'une réserve du musée et l'intégration de la Société archéologique.

La CRMS souscrit à la décision de moderniser les archives et d'équiper cette importante institution de l'infrastructure qui lui permettra de remplir efficacement son rôle.

Les deux points de départ de la réflexion des auteurs de projet sont :

- le caractère hétéroclite du complexe, constitué du magasin Wauquez (classé), d'une série de maisons à front de rue (classées) et partiellement occupées, du bâtiment appelé « orangerie » – en fait une ancien charfil – (classé) en fond de cour, derrière lequel se trouve un ancien bâtiment industriel abandonné (non protégé). La cour elle-même sert de parking accessible par un trou dans l'alignement des maisons de la rue des Tanneurs, juste en face du Palais du vin (classé).
- La nécessité d'étendre les volumes existants et d'intégrer les techniques modernes de conservation tout en valorisant la cour et refermant le front de rue.

II. LES OPTIONS DU PROJET

L'analyse de la proposition implique l'examen séparé des différents bâtiments du complexe. Le projet se présente avant toute chose comme le résultat d'études en matière de consommation d'énergie, de climatisation et de conservation d'archives. Il se fonde sur un bilan global des consommations actuelles et sur des performances précises souhaitées pour l'avenir. Cependant, dans l'état actuel de l'étude, il est difficile de déduire un diagnostic précis pour chaque bâtiment particulier. Cet aspect devra évidemment être spécifiquement pris en compte pour tous les bâtiments classés puisque les immeubles qui composent le site présentent précisément des typologies, une compacité et des caractéristiques constructives très différentes – tous facteurs qui entrent en compte dans les performances énergétiques. La Commission insiste particulièrement sur le fait que les constructions anciennes, réalisées en matériaux lourds et poreux, présentent des qualités en la matière (inertie, réactions adiabatiques), qui mettent en œuvre des sources d'énergie presque à 100% renouvelables. Ces qualités diffèrent évidemment avec la typologie des bâtiments et leurs caractéristiques architecturales. Il convient donc de les évaluer pour chacun, de les préserver au maximum, de les valoriser et, probablement, de renforcer les performances par des systèmes complémentaires si l'on souhaite s'inscrire dans la réflexion sur le développement durable. Ce n'est pas dans ce sens que va la proposition d'isoler systématiquement les parois (par l'extérieur et par l'intérieur selon les cas) puisqu'une telle proposition annule d'office le potentiel des constructions anciennes en matière de performance énergétique.

Par ailleurs, les édifices du site étant classés, il convient évidemment d'évaluer les transformations découlant d'une approche fonctionnelle à l'aune de l'intérêt architectural de chacune des constructions et de l'ensemble du complexe puisque sa plus grande partie est protégée. Cet aspect important de la question a été négligé jusqu'à présent, ce qui est difficile à comprendre de la part d'une institution comme les Archives de la Ville de Bruxelles. Les études préalables en matière historique et architecturale sont inexistantes dans le dossier alors qu'elles auraient dû directement contribuer à fonder les options d'intervention. Dans ces conditions, la Commission estime que la pertinence des options prises est difficile à évaluer. En plus de ses remarques générales sur les performances énergétiques du bâti existant, elle fait les remarques suivantes sur l'état actuel des propositions, bâtiment par bâtiment :

1. Les maisons de la rue des Tanneurs

Le projet propose de concentrer, à front de rue, les services, le logis du concierge et la direction. Ce parti permet de rendre à nouveau fonctionnelles les entrées des maisons, ce qui est positif. C'est surtout la maison n°57, actuellement inoccupée, qui fera l'objet d'une restauration importante et sera affectée à des bureaux et salles de réunion. Cette maison au plan irrégulier est un ancien refuge d'abbaye. Elle présente un bel intérieur néo-classique (porche, escalier, salons à l'étage avec très beau plafond à frise) et requiert une étude préalable précise. Des sondages devraient être effectués par des spécialistes pour expliquer la configuration particulière du bâti (pourquoi le mur mitoyen avec le n°59 est-il oblique et si épais ? La maison, d'aspect mi-XIX^e, aurait-elle un noyau plus ancien ?) et pour déterminer les finitions et polychromies intérieures.

2. Le bâtiment Wauquez

Cet ancien magasin et dépôt a été restauré il y a une quinzaine d'années. C'est alors que furent remplacés tous les châssis par des châssis en aluminium pourvus de verre anti-UV qui donnent un désastreux aspect de miroirs noirs. Le Wauquez est actuellement le seul bâtiment des archives. Le bâtiment n'ayant pas été conçu pour cette fonction, il sera difficile d'en faire un dépôt idéal sans le défigurer complètement : sa structure en béton a une capacité portante limitée (archives et compactus sont très lourds) ; les nombreuses fenêtres et la verrière font pénétrer beaucoup de lumière ; les problèmes de climats sont difficiles à maîtriser dans un grand volume de cette taille. Le parti choisi consiste à améliorer les propriétés du bâtiment partout où c'est possible. Le projet envisage - outre des aménagements de l'accueil et de la salle de lecture, de locaux de réunion, conférence et exposition au rez-de-chaussée -, de travailler sur la luminosité et sur l'isolation. Deux courettes actuellement couvertes seront rouvertes et formeront deux patios.

- Les interventions aux pièces du rez-de-chaussée paraissent peu importantes. Néanmoins, il s'agit d'une restauration qui requiert une analyse matérielle et technique préalable, relative notamment aux matériaux mis en œuvre, aux couleurs des murs (des sondages ont révélé l'existence de faux marbres peints etc.) Les plans de détail seront examinés avec intérêt. Le projet veillera à mettre en valeur les éléments du mobilier fixe tels que grand escalier, guichets et comptoirs, sol (trappe), colonnes en fonte, couleurs des murs, etc.

- Les châssis : Les auteurs de projet proposent de substituer aux châssis vitrés des dalles en pierre, mises en place de manière à évoquer la division des châssis et laissant pénétrer un peu de lumière par un décalage en plan. La CRMS ne peut accepter ce parti qui modifiera radicalement l'aspect des façades classées et demande d'étudier d'autres solutions. Il est nécessaire de maintenir des châssis dans les ouvertures car elles sont un élément essentiel de l'écriture architecturale. Dans le cadre de la réflexion sur le climat intérieur, les interventions sur la façade sud pourraient cependant être plus importantes que sur les autres parois car cette dernière ne présente pas de qualités architecturales particulières.

- Le placement d'un nouvel ascenseur requiert le déplacement de quelques meubles anciens. L'emplacement proposé est judicieux. La restauration des ascenseurs anciens (qui fonctionnent encore) doit aussi être encouragée.

- Le dégagement des locaux parasites aux étages, le maintien des meubles, tables et étagères, sont à encourager.

- Le toit et sa verrière posent problème du point de vue des performances énergétiques. Le projet prévoit d'implanter les groupes de traitement sur la toiture ; les gaines de ventilation et d'aspiration seront placées, autant que se peut, dans des « astuces » (gainex existantes, montes charges etc.). La CRMS demande de poursuivre les réflexions à ce sujet (voir remarque générale). Le contre lanterneau horizontal doit être maintenu. Le projet de placer des « ailerons » extérieurs au-dessus du lanterneau en bâtière est à approfondir, y compris du point de vue de l'impact des interventions prévues dans le paysage urbain. La CRMS ne s'oppose pas au placement de panneaux solaires sur le toit plat.

3. L'« Orangerie »

L'« orangerie » est actuellement occupée par des bureaux de la Fondation Auschwitz, est un des points les plus faibles du projet. Celui-ci prévoit d'en faire un bâtiment complètement dégagé, entre la cour et le nouveau volume. Il est question d'ouvrir les baies du rez-de-chaussée et d'en créer des similaires dans la façade arrière afin de créer une sorte de portique. La CRMS ne peut accepter cette intervention qui va à l'encontre de la typologie des remises dont le mur de fond était aveugle. Une étude archéologique et historique de ce bâtiment, avec évaluation de ce qui est original est absolument indispensable. Les circulations (escaliers) sont problématiques. La charpente mansardée prouve que le bâtiment faisait retour vers l'arrière du côté sud.

4. Démolition du bâtiment industriel à l'ouest de l'« orangerie » et du bâtiment dans le prolongement de l'« orangerie »

La CRMS ne s'oppose pas à ces démolitions, les bâtiments n'étant pas protégés et leur emplacement offrant le seul potentiel d'extension des bâtiments. Néanmoins, la CRMS demande que le bâtiment industriel soit relevé et documenté. Il s'agit d'un bâtiment ancien, du milieu (?) du XIX^e siècle, avec des planchers en bois portés au 1^{er} par des colonnettes en fonte, que le PPAS en vigueur demandait de conserver.

5. Nouveau volume

L'objectif est de pouvoir y conserver un maximum dans les meilleures conditions de conservations (température et humidité constantes). Il est composé de deux parties : silo vertical pour les archives et aile latérale, rejoignant la rue des Tanneurs, pour abriter les collections du musée.

Circulations et accès camions avec quais de déchargement à deux niveaux sont prévus à l'avant (musée) et l'arrière (archives). La paroi extérieure du nouveau volume sera en brique, pour contraster avec le Wauquez. Les faces, toutes aveugles, seront traitées en briques saillantes écrivant les mots « document – monument » (bilingues), dans la tradition des enseignes (*Vooruit* à Gand, le Peuple à Bruxelles etc.). La CRMS peut accepter le principe du volume neuf et son articulation en deux ailes. Elle décourage cependant fermement les deux encorbellements prévus au-dessus de l'« orangerie ». Elle approuve la construction d'un nouvel édifice rue des Tanneurs et le gabarit proposé à front de rue. Par contre, elle ne peut accepter la hauteur proposée pour le silo principal en intérieur d'îlot car elle hypothèque cette partie du quartier (notamment une école au nord). Le nouveau volume devrait être limité à 3 niveaux. La question du calcul des superficies semble d'ailleurs poser problème et le volume d'archivages neuf proposé semble exagéré. Le traitement des façades en brique avec les inscriptions « document – monument » peut être un élément de visibilité et d'identité d'un lieu d'archivage. Cependant la nouvelle construction à front de la rue des Tanneurs devrait accueillir, en façade, une fonction plus valorisante que celle de dépôt afin d'établir une meilleure interface entre l'espace public et le centre d'archives. La CRMS préconise d'y localiser des bureaux ou d'autres fonctions susceptibles de renforcer la dynamique urbaine. Elle suggère de revoir également l'organisation du rez-de-chaussée principalement occupé par une entrée de camion qui se situera face au Palais du Vin et au caractère de la rue des Tanneurs, la CRMS estime que le principe de cette entrée devrait être abandonné. De la même manière, l'interface des nouveaux volumes avec la rue Vanderhagen sera repensée. En tout état de cause, il n'est pas acceptable de réaliser un angle aveugle comme proposé, car cet angle constitue le fond de perspective des deux branches d'une rue qui souffre déjà de son contexte urbanistique.

6. Réouverture des rez-de-chaussée du bâtiment situé rue Vanderhaegen

Cette initiative est positive ; elle permettra à la fois de restituer une partie de son sens à la rue et de garantir une indépendance de fonctionnement pour les fondations Auschwitz et Yourcenar.

III. CONCLUSIONS

Dans son état actuel, le projet découle avant tout de contraintes techniques relatives à la maîtrise des climats, des conditions de conservation des archives et de besoins d'extension. L'aspect patrimonial n'a pas été pris en compte, ce qui constitue une lacune grave puisque l'essentiel du bâti est protégé. Enfin, le projet ne semble pas abouti pour ce qui concerne les relations des nouveaux volumes avec le patrimoine et le tissu urbain existant. La CRMS insiste sur la fragilité du tissu urbain de ce morceau de ville, abondamment détruit durant le siècle passé. Elle demande donc qu'une attention toute particulière soit consentie pour étudier finement l'insertion de ce complexe dans son environnement immédiat. Elle pense que le programme développé pourrait contribuer à améliorer ce quartier en mutation pour autant qu'il soit revu dans ses interfaces avec l'espace public, qu'il se fonde sur une meilleure connaissance des caractéristiques du patrimoine en place et qu'il en exploite judicieusement les potentialités.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mmes Isabelle Brunko et Sybille Valcke